

Notice utilisation du plan de financement

Dans l'hypothèse où vous ne visualiseriez pas l'écran ci-dessous en E0,
Vous devez effectuer la démarche suivante :

The screenshot shows the LibreOffice Calc interface with the 'Outils' menu open. The 'Options...' option is highlighted. A callout box contains the text: 'Cliquez sur « Outils » Choisir « Options »'. The spreadsheet content includes a table with columns A through S and rows 1 through 14. The table contains text and formulas related to cost calculations and tax rates.

	A	B	C	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S
1	E.0 - Applica															
2																
3	La simplification des coûts consiste à calculer certains coûts selon une méthode simplifiée. Cela permet de réduire considérablement les dépenses. Conformément à l'option ouverte par l'article 47 du règlement cadre, les coûts éligibles sont calculés en appliquant des catégories de coûts éligibles (voir l'annexe 1). Ces coûts simplifiés ne peuvent concerner que les subventions et les dépenses de personnel. Le financement à taux forfaitaire sera octroyé en trois méthodes d'application différentes : Soit l'opération est mise en œuvre par le bénéficiaire et s'applique aux dépenses de personnel et aux dépenses indirectes. Soit l'opération est mise en œuvre par le bénéficiaire et s'applique à une partie de l'opération. Soit l'opération est mise en œuvre directement par le bénéficiaire, une option de coûts simplifiés s'applique, et dans ce cas veuillez choisir parmi les 3 possibilités suivantes.															
4																
5	Soit l'opération est mise en œuvre par le bénéficiaire et s'applique aux dépenses de personnel et aux dépenses indirectes.															
6	Soit l'opération est mise en œuvre par le bénéficiaire et s'applique à une partie de l'opération. Services, les coûts simplifiés pourront être appliqués à une partie de l'opération. Renseignez vous auprès du Service Gestion des Programmes Européens.															
7	Soit l'opération est mise en œuvre directement par le bénéficiaire, une option de coûts simplifiés s'applique, et dans ce cas veuillez choisir parmi les 3 possibilités suivantes.															
8	Première possibilité, tous les coûts éligibles seront calculés sur la base d'un taux forfaitaire.															
9	Un taux forfaitaire de 40% sera appliqué aux frais directs de personnel pour calculer toutes les autres catégories de coûts éligibles. Coût total éligible = frais directs de personnel + 40% de ces frais directs de personnel. Dans la catégorie E.1.2 Dépenses prévisionnelles, les bénéficiaires concernés n'auront à renseigner que les rubriques E1.2.1. Dans ce cas, seuls les frais directs de personnel et la réalisation du projet seront à justifier.															
10	Ou alors seuls les coûts indirects *** seront calculés sur la base d'un taux forfaitaire.															
11	Pour les dossiers dont le coût total annuel éligible est inférieur à 500 000 €, un taux forfaitaire de 20% sera appliqué aux frais directs de personnel et de fonctionnement et aux participants pour calculer les coûts indirects. Coût total éligible = dépenses directes + 20% de ces dépenses directes de personnel et de fonctionnement et liées aux participants.															
12	Pour les dossiers dont le coût total annuel éligible est supérieur à 500 000 €, un taux forfaitaire de 15% sera appliqué aux frais directs de personnel et de fonctionnement et aux participants pour calculer les coûts indirects. Coût total éligible = dépenses directes de personnel + dépenses de fonctionnement et liées aux participants + dépenses indirectes (15% des dépenses directes de personnel).															
13																
14	* sous réserve de l'accord de l'autorité de gestion et de la compatibilité avec le régime d'aide, le cas échéant. ** les indemnités ou salaires versés au profit des participants ne sont pas considérés comme frais de personnel directs. *** sous réserve de l'éligibilité des coûts indirects, certains types d'aides les excluent d'office. Rapprochez-vous du Service Gestion des programmes européens pour plus de renseignements.															

Annexe 1b- plan financement FSE - V2.ods - LibreOffice Calc

Fichier Édition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre Aide

Arial 11 G / S

A8

1	E.0	
2		
3	La simplification des coûts consiste à calculer justification de chaque dépense. Cela permet Conformément à l'option ouverte par l'art. 104 forfaitaire. Cette méthode consiste à calculer d Ces coûts simplifiés ne peuvent concerner qu	
4		
5	Soit l'opération est mise en œuvre simplifiés ne s'appliquent pas	
6	Soit l'opération est mise en œuvre simplifiés pourront être pris en compte	
7	Soit l'opération est mise en œuvre simplifiés pourront être pris en compte	
8	Première possibilité	
9		
10		Dans la catégorie E.1.2 Dépenses provisionnelles, les bénéficiaires concernés n'auront à renseigner que les rubriques E1.2.1. Dans ce cas, seuls les frais directs de personnel et la réalisation du projet seront à justifier.
11		Ou alors seuls les coûts indirects *** seront calculés sur la base d'un taux forfaitaire
12		Pour les dossiers dont le coût total annuel éligible est inférieur à 500 000 €, un taux forfaitaire de 20% sera appliqué aux frais directs de personnel et de fonctionnement et liés aux participants pour calculer les coûts indirects. Coût total éligible = dépenses directes + 20 % de ces dépenses directes de personnel et de fonctionnement et liées aux participants
13		Pour les dossiers dont le coût total annuel éligible est supérieur à 500 000 €, un taux forfaitaire de 15% sera appliqué aux frais directs de personnel et de fonctionnement et liés aux participants pour calculer les coûts indirects. Coût total éligible = dépenses directes de personnel + dépenses directes de prestations + dépenses directes de fonctionnement + dépenses directes liées aux participants + coûts indirects (15 % des dépenses directes de personnel)

Options - LibreOffice - Général

- LibreOffice
 - Données d'identité
 - Général
 - Mémoire
 - Affichage
 - Impression
 - Chemins
 - Couleurs
 - Polices
 - Sécurité
 - Personnalisation
 - Apparence
 - Accessibilité
 - Avancé
 - Chargement/enregistrement
 - Paramètres linguistiques
 - LibreOffice Calc
 - LibreOffice Base
 - Diagrammes
 - Internet

Aide

Infobulles Infoballons

Assistant

Boîtes de dialogue ouvrir/enregistrer

Utiliser les boîtes de dialogue LibreOffice

Statut du document

Impression : spécification du statut "Document modifié"

Autoriser l'enregistrement même lorsque le document n'est pas modifié

Années (deux chiffres)

Interpréter comme années entre 1930 et 2029

OK Annuler Aide

Cliquez sur sécurité

PageDeGarde, E.0 FSE / E.1.2.1 / E.1.2.1bis / E.1.2.2 / E.1.2.3 / E.1.2.4 / E.1.2.5 / E.1.3 / E.1.4 / E.2 / E.3 / E.4 / E.5 / E.6 / E.7 / E.8 / E.9 / E.10 / E.11 / E.12 / E.13 / E.14 / E.15 / E.16 / E.17 / E.18 / E.19 / E.20 / E.21 / E.22 / E.23 / E.24 / E.25 / E.26 / E.27 / E.28 / E.29 / E.30 / E.31 / E.32 / E.33 / E.34 / E.35 / E.36 / E.37 / E.38 / E.39 / E.40 / E.41 / E.42 / E.43 / E.44 / E.45 / E.46 / E.47 / E.48 / E.49 / E.50 / E.51 / E.52 / E.53 / E.54 / E.55 / E.56 / E.57 / E.58 / E.59 / E.60 / E.61 / E.62 / E.63 / E.64 / E.65 / E.66 / E.67 / E.68 / E.69 / E.70 / E.71 / E.72 / E.73 / E.74 / E.75 / E.76 / E.77 / E.78 / E.79 / E.80 / E.81 / E.82 / E.83 / E.84 / E.85 / E.86 / E.87 / E.88 / E.89 / E.90 / E.91 / E.92 / E.93 / E.94 / E.95 / E.96 / E.97 / E.98 / E.99 / E.100

Feuille 2 / 16 PageStyle_E.0 FSE Somme=0 60%

FR 17:05 27/01/2015

Annexe 1b- plan financement FSE - V2.ods - LibreOffice Calc

Fichier Édition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre Aide

Arial 11

A8

1		E.0	
2			
3		La simplification des coûts consiste à calculer la justification de chaque dépense. Cela permet de définir un forfaitaire. Conformément à l'option ouverte par l'article 106 de la loi de 2009, cette méthode consiste à calculer des coûts simplifiés ne pouvant concerner que les dépenses de personnel et de fonctionnement. Le financement à taux forfaitaire sera décliné en fonction du choix du bénéficiaire, et devra être justifié.	
4			
5		Soit l'opération est mise en forfaitaire et les coûts simplifiés ne s'appliquent pas.	
6		Soit l'opération est mise en forfaitaire et les coûts simplifiés s'appliquent.	
7		Soit l'opération est mise en forfaitaire et les coûts simplifiés ne s'appliquent pas.	
8		Première possibilité	
9			
10		Dans la catégorie E.1.2 Dépenses prévisionnelles, les bénéficiaires concernés n'auront à renseigner que les rubriques E1.2.1. Dans ce cas, seuls les frais directs de personnel et la réalisation du projet seront à justifier.	
11		Ou alors seuls les coûts indirects *** seront calculés sur la base d'un taux forfaitaire	
12		Pour les dossiers dont le coût total annuel éligible est inférieur à 500 000 €, un taux forfaitaire de 20% sera appliqué aux frais directs de personnel et de fonctionnement et liés aux participants pour calculer les coûts indirects. Coût total éligible = dépenses directes + 20 % de ces dépenses directes de personnel et de fonctionnement et liées aux participants	
13		Pour les dossiers dont le coût total annuel éligible est supérieur à 500 000 €, un taux forfaitaire de 15% sera appliqué aux frais directs de personnel pour calculer les coûts indirects. Coût total éligible = dépenses directes de personnel + dépenses directes de prestations + dépenses directes de fonctionnement + dépenses directes liées aux participants + coûts indirects (15 % des dépenses directes de personnel)	

Options - LibreOffice - Sécurité

- LibreOffice
 - Données d'identité
 - Général
 - Mémoire
 - Affichage
 - Impression
 - Chemins
 - Couleurs
 - Polices
 - Sécurité**
 - Personnalisation
 - Apparence
 - Accessibilité
 - Avancé
- Chargement/enregistrement
- Paramètres linguistiques
- LibreOffice Calc
- LibreOffice Base
- Diagrammes
- Internet

Options et avertissements de sécurité

Ajuster les options relatives à la sécurité et définir les avertissements pour les informations masquées dans les documents.

Mots de passe pour les connexions Web

Enregistrer de façon permanente les mots de passe pour les connexions web

Protégé par un mot de passe principal (recommandé)

Les mots de passe sont protégés par un mot de passe principal. Il vous sera demandé de le saisir une fois par session, si LibreOffice accède à un mot de passe inclus dans la liste des mots de passe protégés.

Sécurité des macros

Réglez le niveau de sécurité d'exécution des macros et spécifiez les développeurs de macros de confiance.

Options... Connexions... Mot de passe principal... Sécurité des macros... OK Annuler Aide Rétablir

Choisir « sécurité des macros »

PageDeGarde E.0 FSE / E.1.2.1 / E.1.2.1bis / E.1.2.2 / E.1.2.3 / E.1.2.4 / E.1.2.5 / E.1.3 / E.1. E.2

Feuille 2 / 16 PageStyle_E.0 FSE Somme=0 60%

FR 17:06 27/01/2015

Annexe 1b- plan financement FSE - V2.ods - LibreOffice Calc

Fichier Édition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre Aide

Arial 11

A8

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
1					E.0											
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
13																

Options - LibreOffice

Sécurité des macros

Niveau de sécurité Sources de confiance

Niveau de sécurité très élevé.
 Seules les macros provenant d'emplacements de fichier de confiance peuvent être exécutées. Toutes les autres macros, qu'elles soient signées ou non, sont désactivées.

Niveau de sécurité élevé.
 Seules les macros signées provenant de sources de confiance peuvent être exécutées. Les macros non signées sont désactivées.

Niveau de sécurité moyen.
 Une confirmation est demandée avant l'exécution de macros provenant de sources non sécurisées.

Niveau de sécurité faible (déconseillé).
 Toutes les macros sont exécutées sans confirmation. N'utilisez ce paramètre que si vous êtes certain que tous les documents peuvent être ouverts en toute sécurité.

OK Annuler Aide Rétablir

Choisir « niveau de sécurité moyen »
 Et valider « ok »
 Fermer le document pour qu'il s'actualise,
 et le réouvrir.

PageDeGarde E.0 FSE / E.1.21 / E.1.21bis / E.1.22 / E.1.23 / E.1.24 / E.1.25 / E.1.3 / E.1 / E.2

Feuille 2 / 16 PageStyle_E.0 FSE Somme=0 60%

FR 17:06 27/01/2015